

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBLY
TENUE LE :

19 MAI 2011

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le jeudi 19 mai 2011, à 19 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Denise Grégoire et Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas, Normand Perrault, Jean Roy et Richard Tetreault, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Denis Lavoie.

Sont également présents monsieur Jean Lacroix, directeur général, et madame Louise Bouvier, greffière.

RÉSOLUTION 2011-05-350 Acceptation de l'avis de convocation

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

PROPOSITION	Participation au tournoi de golf bénéfique de la mairesse de la Ville de Sainte-Julie, le 24 mai 2011
-------------	---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie organise un tournoi de golf bénéfique qui aura lieu le mardi 24 mai 2011, au Club de golf de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide pour la poursuite, hors de son territoire, d'œuvres de bienfaisance et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE :-

QUE le conseil municipal délègue un membre du conseil pour participer au tournoi de golf bénéfique de la mairesse de la Ville de Sainte-Julie, 1580 Chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie, J3E 2M1, qui aura lieu le mardi 24 mai 2011, au Club de golf de la Vallée-du-Richelieu, au coût de 225 \$ par personne.

Poste budgétaire : 02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2011-174

Aucun membre du conseil n'a proposé ce projet qui est donc retiré.

PROPOSITION	Participation au tournoi de golf des élus municipaux des MRC de Pierre-De Saurel, de La Vallée-du-Richelieu, des Maskoutains et de Marguerite-D'Youville, le 4 juin 2011
-------------	---

ATTENDU QUE les élus municipaux des MRC de Pierre-De Saurel, de La Vallée-du-Richelieu, des Maskoutains et de Marguerite-D'Youville organisent un

tournoi de golf qui aura lieu le samedi 4 juin 2011, au Club de golf les Patriotes de Saint-Ours, au profit de l'organisme Fondation ailes du papillon pour améliorer la condition de vie d'enfants souffrant, entre autres, de maladies neuromusculaires;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide pour la poursuite, hors de son territoire, d'œuvres de bienfaisance et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE :-

QUE le conseil municipal délègue un membre du conseil pour participer au tournoi de golf des MRC de Pierre-De Saurel, de La Vallée-du-Richelieu, des Maskoutains et de Marguerite-D'Youville qui aura lieu le samedi 4 juin 2011, au Club de golf les Patriotes, au coût de 320 \$ par personne.

Poste budgétaire : 02-111-00-996
Certificat de la trésorière : 2011-175

Aucun membre du conseil n'a proposé ce projet qui est donc retiré.

RÉSOLUTION 2011-05-351 Commandite et participation au tournoi de golf de l'Association de hockey mineur de Chambly, le 4 juin 2011

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Chambly organise, à titre d'activité de financement, un tournoi de golf qui aura lieu le samedi 4 juin 2011 au Club de golf de la Rive-Sud, à Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 4 et du premier alinéa de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide dans le domaine des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :-

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal délègue monsieur le conseiller Steeves Demers pour participer au tournoi de golf de l'Association de hockey mineur de Chambly, le 4 juin 2011 au Club de golf de la Rive-Sud à Saint-Basile-le-Grand, au coût de 125 \$, et accepte de commanditer l'un des trous du parcours pour une somme de 175 \$.

Poste budgétaire : 02-111-00-996
Certificat de la trésorière : 2011-173

Pour la proposition : Madame la conseillère Lucette Robert et messieurs les conseillers Jean Roy, Steeves Demers et Serge Gélinas.

Contre la proposition : Madame la conseillère Denise Grégoire et messieurs les conseillers Normand Perrault et Richard Tetreault.

RÉSOLUTION 2011-05-352 Participation au souper aux homards organisé par le Club optimiste Chambly (Québec) inc. le 28 mai 2011

ATTENDU QUE le Club optimiste Chambly (Québec) inc. organise un souper aux homards le 28 mai 2011, à titre d'activité de financement, et souhaite que le conseil soit représenté lors de cette activité;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide pour la poursuite d'œuvres de bienfaisance et de formation de la jeunesse;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal délègue Madame la conseillère Lucette Robert et Monsieur le conseiller Steeves Demers, pour participer au souper aux homards du Club optimiste Chambly (Québec) inc. qui aura lieu le 28 mai 2011, au centre sportif Robert-Lebel, au coût de 70 \$ le billet.

Poste budgétaire : 02-111-00-996
Certificat de la trésorière : 2011-172

Pour la proposition : Madame la conseillère Lucette Robert et messieurs les conseillers Jean Roy, Steeves Demers et Serge Gélinas.

Contre la proposition : Madame la conseillère Denise Grégoire et messieurs les conseillers Normand Perrault et Richard Tetreault.

RÉSOLUTION 2011-05-353 Participation au tournoi de golf de L'Entraide Plus inc., le 11 juin 2011

ATTENDU QUE L'Entraide Plus inc. organise, à titre d'activité de financement, un tournoi de golf qui aura lieu le samedi 11 juin 2011 au Club de golf de la Rive-Sud, à Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 9 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide pour la poursuite d'œuvres de bienfaisance et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE :-

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal délègue monsieur le maire Denis Lavoie et monsieur le conseiller Steeves Demers pour participer au tournoi de golf de L'Entraide Plus inc., le 11 juin 2011 au Club de golf de la Rive-Sud à Saint-Basile-le-Grand, au coût de 100 \$ le billet.

Poste budgétaire : 02-111-00-996
Certificat de la trésorière : 2011-171

Pour la proposition : Madame la conseillère Lucette Robert et messieurs les conseillers Jean Roy, Steeves Demers et Serge Gélinas.

Contre la proposition : Madame la conseillère Denise Grégoire et messieurs les conseillers Normand Perrault et Richard Tetreault.

RÉSOLUTION 2011-05-354 Participation au tournoi de golf des Chevaliers de Colomb, le 29 mai 2011

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organise un tournoi de golf qui aura lieu le dimanche 29 mai 2011, au Club de golf de Farnham, pour le financement de leurs activités de bienfaisance;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide pour la poursuite d'œuvres de bienfaisance et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE :-

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal délègue monsieur le conseiller Jean Roy pour participer au tournoi de golf des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 29 mai 2011, au club de golf de Farnham, au coût de 100 \$ par personne.

Poste budgétaire : 02-111-00-996
Certificat de la trésorière : 2011-170

Pour la proposition : Madame la conseillère Lucette Robert et messieurs les conseillers Jean Roy, Steeves Demers et Serge Gélinas.

Contre la proposition : Madame la conseillère Denise Grégoire et messieurs les conseillers Normand Perrault et Richard Tetreault.

RÉSOLUTION 2011-05-355 Nomination de monsieur Steeves Demers, conseiller, à titre de maire suppléant du 1^{er} juin au 1^{er} novembre 2011

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal désigne un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;

EN CONSÉQUENCE :-

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Steeves Demers, conseiller, à titre de maire suppléant du 1^{er} juin au 1^{er} novembre 2011.

RÉSOLUTION 2011-05-356 Modification de la résolution 2009-11-765 portant sur la nomination des membres du conseil sur les comités et organismes municipaux et intermunicipaux afin de

nommer madame Denise Grégoire,
conseillère, au comité loisirs-sports-culture

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Perrault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme madame Denise Grégoire, conseillère, au comité loisirs-sports-culture, en remplacement de monsieur Serge Gélinas, conseiller.

RÉSOLUTION 2011-05-357 Acceptation de l'entente intervenue dans le dossier d'empiètement des travaux de réfection de la rue Ostiguy sur la propriété de Pizzeria Tre Colori inc. et Giuseppe Petrozza

ATTENDU la requête introductive d'instance dans le dossier 505-17-004919-108 de la Cour supérieure instituée par Pizzeria Tre Colori inc et Giuseppe Petrozza contre la Ville, faisant suite à l'exécution par cette dernière de travaux à l'automne 2008 sur la rue Ostiguy longeant la propriété des demandeurs;

ATTENDU QU'à l'occasion des travaux, la Ville a empiété sur la propriété des demandeurs lors de la construction du trottoir lesquels veulent être indemnisés;

ATTENDU le projet de transaction intervenu entre les parties pour mettre fin au litige;

EN CONSÉQUENCE:

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Grégoire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal accepte l'entente intervenue avec Pizzeria Tre Colori et Giuseppe Petrozza concernant l'empiètement sur leur propriété lors des travaux de réfection de la rue Ostiguy, qui prévoit le versement par la Ville d'une somme de 35 000,00 \$, le paiement des honoraires de leur évaluateur qui s'élèvent à 7 278,15 \$, ainsi que les honoraires du notaire et de l'arpenteur-géomètre pour un nouveau certificat de localisation, plus une somme de 400 \$ pour le remboursement des déboursés encourus par les demandeurs à l'occasion de l'institution de la poursuite contre la Ville. Cette dernière s'engage également à déplacer le poteau électrique et le hauban se trouvant à proximité de leur propriété.

Poste budgétaire : 22-313-00-992
Certificat de la trésorière : 2011-176

RÉSOLUTION 2011-05-358 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de remplacer la zone 4R-30 soumise au dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble par la zone 4RC-32 autorisant un projet intégré d'habitations trifamiliales et multifamiliales, entre l'avenue De Salaberry et le boulevard Lebel

Avis est par les présentes donné par Mme la conseillère Lucette Robert qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de remplacer la zone 4R-30 soumise au dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble par la zone 4RC-32 autorisant un projet intégré d'habitations trifamiliales et multifamiliales, entre l'avenue De Salberry et le boulevard Lebel. La dispense de lecture est demandée.

RÉSOLUTION 2011-05-359

Mandat à Me Jean Hétu, avocat, pour l'obtention d'un avis juridique sur la validité du règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate Me Jean Hétu, avocat, pour l'obtention d'un avis juridique sur la validité du règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil, plus particulièrement concernant le pouvoir pour une municipalité d'adopter un tel règlement et vérifier s'il y a imprécision.

Pour le paiement des honoraires, le conseil transfère la somme nécessaire de sa réserve pour contingences du poste budgétaire 02-111-00-995 au poste budgétaire 02-111-00-412.

Poste budgétaire : 02-111-00-412
Certificat de la trésorière : 2011-177

Pour la proposition : Madame la conseillère Lucette Robert et messieurs les conseillers Jean Roy, Steeves Demers, Serge Gélinas et Normand Perreault.

Contre la proposition : Madame la conseillère Denise Grégoire et monsieur le conseiller Richard Tetreault.

RÉSOLUTION 2011-05-360

Levée de la séance

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 19 mai 2011, à 19 heures, soit levée.

Denis Lavoie, maire

Louise Bouvier, greffière